

Assemblée Générale 2016

Paris le 21 mai 2016

Rapport d'Orientation 2016-2017

Présenté par Paul MARCONOT

L'Assemblée Générale réunie le 30 mai 2015 à Paris avait adopté à l'unanimité le rapport d'Orientation 2015-2016 qui reposait sur :

- ✓ Trois « fondamentaux »
- ✓ Cinq grandes orientations

L'ensemble des engagements pris lors de cette Assemblée Générale ont fait l'objet de travaux structurés et suivis, et ont abouti soit à une décision soit à une mesure d'étape

A. L'A.G. du 30 mai 2015; Les fondamentaux positionnés

1. Modalité de participation à la mise en œuvre de la loi pénale du 15/08/14 :

Décision d'expérimentation prise en C.A. du 26 janvier 2016 après la grande concertation dans les équipes de terrain

2. L'engagement dans les « Services redistributifs » :

La condition première étant de disposer de fonds nécessaires, autres que nos ressources propres actuelles, un état des lieux complet et un plan d'action « Recherches de Fonds » ont été validés et adoptés en C.A. des 26 janvier et 5 avril. Il appartiendra au C.A., sur la base des orientations prises par l'A.G. 2016, de statuer rapidement sur les activités éligibles.

3. L'organisation et la gouvernance de l'association :

« Le mandat 2015-2016 devra être celui du lancement d'une grande réflexion déterminée sur l'organisation et la gouvernance de l'association » (rapport orientation 2015)

Un groupe de travail a été mis en place et poursuit ses réflexions. Les délais pour retoucher nos textes étant très longs, du fait de notre statut d'« Utilité Publique », le C.A. a décidé d'engager d'ores et déjà certaines pratiques au vu de ce qui était ressorti de l'A.G. du 30 mai et plus particulièrement de l'atelier dédié l'aprèsmidi. C'est ainsi qu'un effort a été fait sur plusieurs points :

- a. **Information :** les relevés de décision du C.A. sont adressés sous 48 heures aux responsables locaux, plusieurs messages adressés aux adhérents par le Président,
- b. **Concertation** (travail avec les équipes et/ou les adhérents) : grande concertation sur la loi pénale (une « première » dans notre association), recueil d'avis sur nos supports de communication (« Outils communication », « Lettre », « Visiteur »), ...
- c. **Réflexion sur « Contractualisation »**: A l'occasion du vote du « Pré-budget 2016 », une réflexion s'est engagée pour construire une pratique « contractuelle » National ←→ Local, engageante et responsabilisante, dans laquelle nous devons engager l'association. Il s'agit par exemple de la co-construction du budget global de l'association puis de son suivi «partagé».

B. Les grandes orientations 2016-2017

Elles s'appuient dans l'essentiel sur les orientations votées en A.G. du 30 mai 2015, pour les conforter ou les compléter.

Elles reposent sur six axes:

- L'Expérimentation des mesures de la Loi Pénale (Contrainte Pénale et Libération sous Contrainte)
- Le Développement
- La Gestion & la Labellisation
- La Communication
- La Formation
- Le Partenariat

1. L'Expérimentation des mesures de la Loi Pénale du 15 août 2014

Cette expérimentation venant après un long travail de « Co-construction » tant à l'interne ANVP qu'avec l'Administration Pénitentiaire, l'ANVP mettra tout en œuvre pour qu'elle bénéficie des moyens et des conditions optimum, et de « réalité ». A cet effet, il sera veillé tout particulièrement à la stricte application du protocole signé avec l'Administration Pénitentiaire, dans le cadre du comité de pilotage et de rapports d'avancement réguliers en C.A.

Un point d'étape sera établi vers novembre 2016. Une évaluation sera produite au début du deuxième trimestre 2017, au vu de laquelle le Conseil d'Administration puis l'Assemblée Générale 2017 se prononceront sur la suite à donner (arrêt, aménagements, généralisation, ...).

2. Le développement de l'ANVP

Il se fera sous trois angles:

- En nombre et en implantation
- En diversité des services offerts
- En ressources financières nouvelles

2.a. Développement en nombre et en implantation :

- Notre implantation :

Un travail d'identification des lieux de présence de l'ANVP, et de notre représentativité « visiteurs » a été engagé en 2015, mais n'a pas encore abouti. On peut estimer notre présence à 85% des établissements et notre représentativité de l'ordre de 75% de l'ensemble des visiteurs. Il devra être réalisé de façon complète au début de ce mandat, de sorte à connaître exactement notre implantation géographique et surtout identifier les établissements où nous devons investir. Notre objectif est d'être présent dans tous les établissements et de renforcer de façon significative la place de l'ANVP parmi les visiteurs.

- Notre effectif:

Notre effectif d'adhérents stagne depuis plusieurs années, avec un frémissement en 2015 qui doit être confirmé et amplifié. Nous restons loin de l'effectif nécessaire à l'atteinte du ratio 1 visiteur pour 20 personnes détenues. L'atteinte de ce ratio sous-entendrait quasiment doubler l'effectif de visiteurs. Notre action de fidélisation et recrutement se fera avec un double souci de diversité :

- L'âge et l'exercice d'une activité professionnelle: la moyenne d'âge des adhérents ANVP reste élevée (aux alentours de 65 ans) et celle des personnes détenues (particulièrement en Maison d'Arrêt, soit les 2/3 des personnes détenues) marque une forte tendance à la diminution. Le premier contact devient plus difficile entre générations. Nous ne pouvons constater cette dérive sans réagir. Notre effectif devra donc tendre vers un rajeunissement, non par départ des anciens, mais par une politique volontariste d'accueil de visiteurs plus jeunes et de visiteurs exerçant encore une activité professionnelle. Pour cela nous devrons « négocier » avec l'Administration Pénitentiaire, des plages de visite, horaires et hebdomadaires, compatibles avec l'exercice d'une activité professionnelle.
- La diversité des « missions » : Notre association sait accueillir les visiteurs. Elle se doit maintenant de savoir accueillir les volontaires à l'exercice de l'accompagnement dans le cadre des mesures de la Loi Pénale de 2014. De la même façon, une réflexion sera menée sur l'accueil ou la fidélisation des personnes assurant des activités au sein des établissements pénitentiaires au titre de la loi pénitentiaire de 2009.

2.b. Développement en diversité des « services » offerts :

- Consolidation de la « Visite » : L'ANVP s'attachera tout particulièrement à consolider la « Visite » avec les réflexions sur les conditions d'exercice de la visite dans les établissements et les conditions de vie des personnes détenues (matérielles mais aussi expression, ...).
- Loi pénale de 2014: Les nouvelles missions inhérentes à l'expérimentation des mesures de la Loi Pénale de 2014 feront l'objet d'une attention et d'un accueil particuliers. A l'instar de la réflexion conduite sur la Contrainte Pénale, l'ANVP conduira une réflexion sur la Justice Restaurative et arrêtera sa position courant du mandat 2016-2017 quant à son éventuelle implication.
- Loi pénitentiaire de 2009 : Outre la visite et les mesures de la Loi Pénale de 2014, un recensement et une mise en valeur seront menés sur l'ensemble des activités conduites par des adhérents ANVP dans le cadre de la loi pénitentiaire de 2009. Ces activités pourront être reconnues comme des activités ANVP par le C.A. Toute activité nouvelle proposée par des adhérents ANVP, fera l'objet d'une analyse et validation par le C.A. (ou une délégation) pour attribution du « label ANVP ».

2.c. Développement des ressources financières :

Les ressources financières de l'Association reposent à 50% sur des fonds publics (Etat central, Organismes d'Etat et Collectivités territoriales). Même si leur niveau reste stable ces dernières années, il est vital que l'association diversifie l'origine de ses ressources.

De plus, dans le cadre de la réflexion sur les « services redistributifs », il est convenu que **toute activité nouvelle devra trouver ses propres financements**.

Les éléments de l'état des lieux et du plan d'action « Recherche de Fonds » validés en C.A. des 26 janvier et 5 avril 2016 s'appliquent donc et deviennent la règle. Un effort particulier sera fait néanmoins sur certains points :

- <u>La sollicitation des collectivités territoriales et des élus</u> (nombre de collectivités accueillant des établissements pénitentiaires ne sont pas démarchées et les « réserves parlementaires ne sont mobilisées que dans moins de 10 cas).
- La vigilance pour ne pas déplacer notre assise financière uniquement sur une stratégie financière « par projet ». Il y aura lieu de sauvegarder et promouvoir tout particulièrement le fait que notre compétence individuelle et collective nécessite des formations onéreuses qui entrent naturellement dans le champ des recherches de fonds.
- <u>Le maintien d'une certaine continuité dans l'offre :</u> Notre activité, si nous voulons qu'elle soit lisible et reconnue, doit s'inscrire dans la durée. Ainsi, nous ne pouvons engager un « service » nouveau sur une année seulement, sauf si son caractère temporaire est clairement identifié.

3. La gestion et la labellisation

- ➤ Poursuite de l'effort de **rationalisation et «professionnalisation »** (comptabilité, finances, informatique)
- ➤ Engagement dans une stratégie de « Contractualisation » Local ← → National pour créer une véritable synergie

> Labellisation

3.a. Rationnalisation et Professionnalisation:

- Les efforts engagés en 2015 concernant la rationnalisation de notre gestion et plus particulièrement de notre comptabilité ont permis une clôture et certification de nos comptes sereines. La comptabilité analytique sera conçue, mise en place et « portée politiquement » par le C.A. dans l'ensemble des niveaux de l'association pour être opérationnelle durant ce mandat.
- Tout en continuant à mobiliser les compétences identifiées, et avérées, au sein de ses adhérents, le Conseil d'Administration, comme il l'a fait pour la comptabilité en 2015, veillera au cours de ce mandat à se « ré-approprier » via le personnel du siège, ou en mobilisant des experts externes avec lesquels il aura clairement contractualisé, les compétences techniques dont la dilution serait dommageable au bon fonctionnement et à la bonne gestion. Il en va ainsi de comptabilité comme de la maîtrise de l' « outil informatique et communication ».
- La comptabilité analytique devra être effectivement opérationnelle pour l'exercice 2016 et « portée » politiquement par le Conseil d'Administration, de sorte à permettre la mise en œuvre effective d'une véritable politique de gestion budgétaire.
- Un système de « situation trimestrielle » sera établi avec remontées des éléments comptables et restitution par le siège, auprès de chaque D.I.R., de la situation comptable de sa délégation.

3.b. Stratégie de contractualisation Local ← → National :

Le budget de l'association relève plus de l'addition de vécus régionaux que d'une agrégation et synergie budgétaire « politique » ou chacun prend sa part de responsabilité. Actuellement, le C.A. vote un budget global de l'association, mais son exécution, pour moitié relève exclusivement des décisions du « Local » (Sections et D.I.R.). Il est complètement exempt d'engagements réciproques. Ceci, outre le fait d'être « déresponsabilisant » conduit à une dialectique éminemment négative consistant à penser, dans une dualité bien connue, que les résultats, lorsqu'ils sont négatifs, sont le fait exclusif de l'autre!

Le C.A. mettra, durant ce mandat, et en concertation avec les délégations régionales, une véritable politique budgétaire de contractualisation, responsabilisante et constructive.

3.c. Labellisation:

Le chantier engagé avec I.D.E.A.S. sera conforté et tiendra le calendrier renégocié en début de mandat 2015-2016, avec un double objectif :

- La labellisation au service d'une sécurisation de nos financements.
- Le bénéfice d'un travail de fond sur nos organisations, méthodes et outils.

4. La communication

- > Travail sur « Notre Identité »
- > Un devoir de « Témoignage et Sollicitation » auprès de la société
- Pilotage interne

4.a. Notre « Identité »

Un travail important a été engagé avec M6, le Cabinet Cohéliance et notre conseiller bénévole sur « Notre Identité ». Il sera poursuivi et amplifié de sorte à obtenir ou revisiter :

- Notre « Carte d'Identité »
- Les choix de communication (interne et externe)
- Notre Charte graphique
- Notre stratégie de communication
- Nos supports d'information et de communication
- La présentation et/ou restructuration de notre site internet

4.b. Notre « Devoir de témoignage et de sollicitation » de la société

Deux axes doivent guider notre action de communication grand public :

- La vie en détention : L'ANVP doit reprendre sa mission de témoignage sur les conditions d'incarcération et de vie des personnes détenues.
- La « rentrée » en société, plus forte que la « sortie » de la mesure : Elle doit se saisir d'une nouvelle mission : amener la société à prendre ses responsabilités et à être actrice dans le retour à la vie collective et sociétale, des personnes privées de liberté. Au-delà de la « Sortie » d'une mesure, c'est «la « rentrée » dans la société qui compte, et notre Société doit y prendre toute sa place.

4.c. La communication interne au service du pilotage de l'association

La Lettre, comme outil de communication interne sera revue dans son concept (cf le travail mentionné en 4.a.) pour drainer l'information auprès des adhérents.

Une communication spécifique sera pensée à destination des responsables locaux (Présidents/Correspondants/DIR), portant à la fois l'information mais aussi les éléments de « réglages », de fonctionnement qui ne concernent pas directement les adhérents.

5. La Formation des visiteurs et des équipes dirigeantes de l'ANVP (local, régional et national)

La formation doit garder une place prépondérante dans l'action de l'ANVP.

Elle se décline selon 3 points : Impulser, Gérer, Démultiplier

> Impulser:

- La présentation des actions de formation sur le site de l'ANVP
- L'établissement d'une fiche de suivi des formations par visiteur.
- La promotion de « formations développement des ressources» en mobilisant en particulier le personnel ANVP formé à cet effet et en identifiant les ressources internes
- L'obtention de la reconnaissance per l'externe, du côté sérieux et indispensable de la formation des visiteurs dans nos demandes de subventions (exemple dans les demandes auprès des collectivités ou des parlementaires)
- L'engagement moral des nouveaux adhérents à suivre la formation initiale dans les douze mois qui suivent l'agrément

> Gérer:

- avoir une connaissance des actions de formation réalisées tout au long de l'année
- avoir une connaissance régulière de la consommation budgétaire liée à la formation

> Démultiplier

- constituer un vivier d'intervenants expérimentés
- mobiliser prioritairement des formateurs qui ont suivi le cycle « Formation de Formateurs », en particulier pour les séquences «accompagnement ou écoute», au sein de l'ANVP. plutôt que faire appel à l'externe.

6. Le partenariat

L'A.N.V.P. conduira un travail de repérage et d'évaluation des possibilités et intérêt de collaboration avec nos partenaires associatifs.

Selon les choix validés par le C.A. sur la base d'un rapport d'opportunité, un projet de collaboration sera établi. Il en sortira des propositions et confrontations qui nous aiderons dans notre positionnement vis-à-vis des institutions.

Ce chantier sera conduit:

- au plan national (en particulier identification des partenaires avec lesquels nous sommes prêts à nous investir)
- > au plan européen où nous devons devenir force de réflexion et de proposition vis-à-vis de la Commission Européenne